

FAQ Château de Preisch



Quelle est la période d'ouverture ?

Pour les visites : tous les weekends et jours fériés de mi-avril à mi-octobre, horaires détaillés sur le site dans l'onglet "Informations pratiques".

Quels sont les modes de paiement acceptés ?

Avant votre visite : billetterie en ligne depuis notre site web. Sur place à l'accueil : espèces de préférence, ou CB via la billetterie en ligne. Chèque accepté sur présentation d'une pièce d'identité.

Y a-t-il un tarif réduit pour les chômeurs, les enfants, les détenteurs d'une carte invalidité ?

L'entrée est gratuite pour les demandeurs d'emploi - sur présentation d'un justificatif - et les enfants de moins de 5 ans. Nous proposons sinon un tarif unique pour tous.

La réservation est-elle obligatoire ?

La réservation n'est pas obligatoire pour les visites ou les activités plein air. Elle est recommandée pour les événements pour lesquels le nombre de participants est limité : visites guidées, Murder party ou autres événements culturels ponctuels.

Est-ce que les billets sont remboursables ?

Si vous avez un empêchement, pas de souci, votre billet reste valable toute la saison et peut être utilisé en avoir sur une autre prestation payante.

Combien de temps dure la visite ?

Comptez 1h30 de visite minimum pour le château et le parc, mais libre à vous de flâner et prendre votre temps !

Les sacs sont-ils autorisés à l'intérieur du château ?

Non, les sacs ne sont plus autorisés dans le château suite à un vol de tableau il y a quelques années. Ils sont à déposer à l'accueil le temps de la visite.

Est il possible de visiter uniquement le parc ?

Oui, la visite du parc seul est possible, avec si vous le souhaitez le livret d'accompagnement du parcours sensible et botanique. Vous pouvez acquérir un Pass Parc donnant un accès illimité au parc les jours d'ouverture durant toute la saison, la Pass Parc est disponible sur place.



Château de Preisch

+33 3 82 83 44 71 / +33 6 72 43 68 01

www.chateaudepreisch.com

2 rue des Lilas - 57570 BASSE-RENTGEN

FAQ Château de Preisch



Est-il possible de pique-niquer dans le parc ?

Oui, du mobilier de jardin est disponible devant le château et des bancs sont mis à disposition dans le parc, vous pouvez aussi amener votre couverture pour vous installer paisiblement. Les pique-niques sont interdits pendant les événements culturels.

Les chiens sont-ils acceptés ?

Oui, les chiens sont acceptés dans le parc, tenus en laisse. Ils ne sont pas admis dans le château afin de protéger les parquets anciens.

Le site possède t-il un parking ?

Oui, nous vous proposons un parking en plein air, fléché et situé à 250 m de l'entrée principale.

Y a-t-il un parking et un accès PMR ?

Pour les personnes à mobilité réduite, téléphonez-nous, nous vous indiquerons l'accès spécifique.

Les photos sont-elles autorisées à l'intérieur ?

Oui, dans le cadre d'une visite, vous pouvez prendre des photos, sans flash, à l'intérieur du château.

Peut-on faire un shooting photos au Domaine ?

Les shooting photos à caractère non commercial sont accueillis avec plaisir dans le parc en fonction de la disponibilité du lieu, moyennant tarif. Ils ne sont pas autorisés à l'intérieur du château ou de tout autre bâtiment, quelle que soit la météo. Contactez-nous pour vérifier la disponibilité et le tarif.



Château de Preisch

+33 3 82 83 44 71 / +33 6 72 43 68 01

www.chateaudepreisch.com

2 rue des Lilas - 57570 BASSE-RENTGEN